



## Politique de confidentialité sous-traitance

Politique de confidentialité relative aux traitements des données à caractère personnel opérés par IKNO au titre et dans le cadre de ses prestations ou au moyen de la plateforme Téo

---

© Téo juin 21

## Sommaire

Sommaire .....	2
Avant-propos .....	3
Introduction .....	4
iKNO en qualité de Sous-traitant .....	5
Les données à caractère personnel recueillies par Téo	5
Qu'est-ce que le sous-traitant au sens du RGPD ?	6
Responsabilité d'iKNO en qualité de sous-traitant	6
Les contrats iKNO	6
Téo, un maillon d'une chaîne de conformité	7
Le détail des devoirs d'iKNO sous-traitant .....	8
L'obligation de prise en compte du « privacy by design »	8
L'obligation de transparence et de traçabilité	8
L'obligation d'assistance, d'alerte et de conseil	8
L'obligation de garantir la sécurité des données traitées	8
Cookies ou traceurs	9
Demande d'anonymisation ou de suppression des données de l'utilisateur	9
Annexe 1 : Logiciels utilisés en sous-traitance .....	10
Annexe 2 : Procédure en cas de demande d'anonymisation .....	11
Annexe 3 : Procédure en cas de demande de suppression .....	12

## Avant-propos

Ce guide est destiné à préciser de façon non exhaustive les façons dont la société iKNO démontre son engagement de conformité au Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (ci-après désigné « RGPD ») en sa qualité de sous-traitant s'agissant des données à caractère personnels des Utilisateurs et Bénéficiaires (à savoir tous dirigeants, collaborateurs et/ou préposés des clients de l'Abonné qui bénéficient de l'utilisation de la Plateforme Téo) de l'application Téo.

*Le présent document est confidentiel et ne peut être divulgué, recopié ou modifié sans l'accord d'iKNO.*

## Introduction

L'application Téo est une application développée et commercialisée par la société iKNO située 2 bis rue Croix Castel à 78600 Maisons Laffitte dont le numéro de SIRET est 52338927800038.

L'application Téo est une application destinée à suivre l'activité de gestion d'un centre de bilan de compétences et/ou d'un centre de formation.

La présente politique de confidentialité a été élaborée dans le cadre de la conformité de l'application Téo s'agissant du traitement des données et du respect des droits des personnes avec le RGPD et la Loi " Informatique et Libertés " du 06 janvier 1978 modifiée par la Loi du 06 août 2004.

## iKNO en qualité de Sous-traitant

### Les données à caractère personnel recueillies par Téo

Dans le cadre de l'utilisation de l'outil de gestion Téo, les données à caractère personnel des Utilisateurs et Bénéficiaires concernent trois types de personnes :

- le stagiaire Utilisateur (dossier et agenda) ;
- le personnel de l'Abonné en tant qu'Utilisateur (fiche annuaire) ;
- les contacts des Utilisateurs, sociétés entrées dans Téo en tant que prospect, client, fournisseur et financeur (fiches annuaires).

Les données à caractère personnel indispensables au bon fonctionnement de l'outil sont les suivantes :

- nom ;
- prénom ;
- adresse mail ;
- l'adresse IP est la seule donnée à caractère personnel recueillie de façon automatique lors de la connexion à Téo, de l'accès à TéOword, de l'envoi de signature électronique. Elle peut fournir des informations sur la connexion internet utilisée et la géolocalisation.

Les autres données à caractère personnel pouvant être recueillies par l'Abonné dans le cadre de son traitement sont les suivantes :

- nom de jeune fille ;
- date de naissance ;
- adresse postale ;
- numéro de téléphone personnel ;
- numéro de téléphone professionnel ;
- numéro de téléphone mobile ;
- numéro de sécurité sociale ;
- numéro ADELI ;
- profession ;
- diplômes ;
- lieu de naissance ;
- pays de naissance ;
- nationalité ;
- Qualification
- situation professionnelle ;
- situation personnelle ;
- niveau de formation ;
- RTH ;
- rémunération.

Ces données ne sont pas indispensables au fonctionnement de l'outil. En revanche, le responsable de traitement peut décider de les recueillir pour des raisons légales (demande des financeurs, des institutions publiques) ou pour des suivis d'activité.

## Qu'est-ce que le sous-traitant au sens du RGPD ?

Le sous-traitant est défini par l'article 4.8 du RGPD comme « *la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement* ».

Les droits et devoirs du sous-traitant, ainsi que sa nécessaire collaboration avec le responsable du traitement, sont gérés par l'article 28 du RGPD.

La société iKNO est « sous-traitante » au sens du RGPD via sa Plateforme Téo

Dans ce cadre et au moyen de la Plateforme Téo :

- iKNO suit les instructions données par l'Abonné concernant le traitement de leurs données à caractère personnel ;
- les données lui sont fournies par l'Abonné ;
- l'Abonné détermine à quelles fins elles seront utilisées.

Il est possible de consulter l'article de la CNIL intitulé « Responsable des traitements et sous-traitant, 6 bonnes pratiques pour respecter les données », à l'adresse URL suivante : <https://www.cnil.fr/fr/responsable-de-traitement-et-sous-traitant-6-bonnes-pratiques-pour-respecter-les-donnees> .

Un autre document « Téo éditeur de logiciel » détaille la politique de confidentialité de la société iKNO en qualité de responsable de traitement.

## Responsabilité d'iKNO en qualité de sous-traitant

Le RGPD a instauré des obligations renforcées à l'égard du sous-traitant telles que notamment :

- un devoir de prise en compte du « *privacy by design* », c'est-à-dire du principe de protection des données dès la conception et par défaut ;
- un devoir de transparence et de traçabilité ;
- un devoir d'assistance, d'alerte et de conseil en cas de demande des personnes concernées ;
- un devoir de garantie de la sécurité des données traitées.

Ces devoirs sont déjà bien ancrés dans la volonté de la société iKNO de se positionner comme le partenaire de confiance de ses Abonnés. Une confiance et une coopération mutuelles sont d'autant plus indispensables que les sanctions sont désormais partagées, le Sous-traitant pourra être contrôlé et sanctionné par la CNIL au même titre que l'est aujourd'hui le Responsable de Traitement.

## Les contrats iKNO

Un sous-traitant dispose d'un mandat de traitement des données à caractère personnel, défini par le Responsable de Traitement et agit sur instruction de l'Abonné en sa qualité de Responsable de Traitement. Le mandat est principalement formalisé par le contrat qui nous lie à chacun de nos Abonnés. A ce titre, iKNO met tout en œuvre pour que l'ensemble de ses contrats intègre une clause relative à la conformité au RGPD.

## TÉO, un maillon d'une chaîne de conformité

Le logiciel TÉO est un maillon d'une chaîne de sous-traitance. Sa conformité au RGPD est une condition nécessaire à la conformité de la chaîne de sous-traitance. Toutefois, elle n'est pas suffisante : chaque maillon devra être en capacité de démontrer sa conformité. Au travers de notre processus de gestion des fournisseurs, nous nous assurons que les prestataires en aval de la chaîne de sous-traitance (fournisseurs de SMS, outils de monitoring...) répondent aux exigences. Voir annexe 1

## Le détail des devoirs d'iKNO sous-traitant

### L'obligation de prise en compte du « privacy by design »

Aujourd'hui, iKNO prendra en compte dans la définition de chaque périmètre de tout nouveau développement des fonctionnalités TéO un questionnaire « spécial conformité au RGPD » :

- Quelles données à caractère personnel seront utilisées ?
- En quoi sont-elles indispensables au traitement ?
- Comment l'utilisateur pourra-t-il les récupérer ?
- Comment notre Abonné pourra-t-il les anonymiser ?

### L'obligation de transparence et de traçabilité

- L'adresse mail est la seule donnée à caractère personnel utilisée par iKNO afin de garantir le bon fonctionnement de l'outil TéO. Elle permet d'identifier l'utilisateur lors de sa connexion. Elle est également utilisée pour lui envoyer des notifications. Conformément à la politique de sécurité, la connexion à TéO utilise le protocole SSL (Secure Sockets Layer). L'adresse IP est utilisée afin de détecter et prévenir une usurpation de compte.
- Le personnel du Service Après-Vente, qui est soumis à une clause de confidentialité, peut être amené à utiliser l'adresse mail de l'utilisateur afin de pratiquer à des explorations pour dépanner ce dernier, toujours à sa demande préalable.
- Un registre de traitement est tenu par la société iKNO.
- Des logs (historique des événements) sont présents par défaut. L'Abonné peut y avoir accès à sa demande et à la condition d'avoir informé les personnes concernées préalablement. Ils lui permettent d'alimenter son propre registre des traitements et, le cas échéant, de répondre à des audits.

### L'obligation d'assistance, d'alerte et de conseil

- Une procédure de notification des violations des données à caractère personnel est en cours d'élaboration. En cas de violation de données, iKNO devra assister le responsable de traitement à remplir ses obligations de notification à la CNIL.
- iKNO encourage son Abonné à minimiser le volume des données qu'il recueille dans le dossier du stagiaire bénéficiaire. Des champs peuvent être supprimés à la demande du responsable du traitement afin de limiter les données recueillies à des besoins clairement identifiés

### L'obligation de garantir la sécurité des données traitées

- Le stockage des données recueillies par l'application TéO est assurée par les datacenters Google situés à ST Ghislain en Belgique. Pour consulter la politique de sécurité et de confidentialité de notre hébergeur : <https://www.google.com/about/datacenters/data-security/> et plus généralement la politique de confidentialité de Google Cloud Platform : <https://cloud.google.com/security/compliance?hl=fr#/>
- Voir annexe 1 pour les autres sous-traitants
- iKNO n'effectue aucun transfert des données en dehors de l'Union européenne.

- iKNO garantit, par l'intermédiaire de son sous-traitant, la sécurité des données traitées aussi longtemps que durera l'abonnement de son Abonné. La rupture de l'abonnement est prévue par les termes du contrat.
- Chaque membre du personnel iKNO signe une clause de confidentialité prévue dans son contrat de travail.
- Chaque membre du personnel iKNO est habilité en raison de ses fonctions et des différentes opérations qu'il peut effectuer sur les données (consultation, modification, suppression, export), et possède des droits et des accès différents aux données des Utilisateurs et Bénéficiaires.
- Bien que la loi ne l'y contraigne pas (l'article 37 du RGPD oblige seulement les autorités et organisations publiques ainsi que les organismes dont les activités de base les amènent à réaliser un suivi régulier et systématique des personnes à grande échelle), iKNO a confié à Madame Sophie Pasquet le rôle de déléguée à la protection des données (DPO), témoignant ainsi de l'intérêt accordé à la protection des données des Utilisateurs et Bénéficiaires. N'hésitez pas à la contacter concernant toutes questions, modification ou suppression de vos données à l'adresse email suivante : [sp@ikno.fr](mailto:sp@ikno.fr).

### Cookies ou traceurs

Notre système d'authentification stocke des cookies (ou traceurs) sur l'ordinateur en conformité avec les recommandations de la CNIL à ce sujet. Ces cookies ont une durée de vie limitée. A cet égard, la CNIL dispense certains traceurs de demande de consentement : c'est le cas des traceurs "destinés à l'authentification auprès d'un service, y compris ceux visant à assurer la sécurité du mécanisme d'authentification".

### Demande d'anonymisation ou de suppression des données de l'utilisateur

- En cas de demande d'anonymisation : voir annexe 2
- En cas de demande de suppression : voir annexe 3

## Annexe 1 : Logiciels utilisés en sous-traitance

IKNO travaille avec des sous-traitants dont les outils peuvent être en lien avec certaines données à caractère personnel des Utilisateurs et Bénéficiaires. L'attention portée aux règles posées par le RGPD est un critère essentiel dans le choix des partenaires d'IKNO.

- Sentry
  - ▶ Adresse IP
  - ▶ Informations présentes dans les logs d'erreur
- Miixpanel
  - ▶ Adresse IP
- Zendesk
  - ▶ Information de nos utilisateurs
- Gitlab
  - ▶ Nom et Prénom CR réunion
  - ▶ Echanges mails apportant du contexte
- Mailjet :
  - ▶ Adresse mail des utilisateurs utilisées dans le cadre de l'envoi d'une newsletter d'utilisateurs. En aucun cas les adresses mails du personnel des Utilisateurs et Bénéficiaires ne sont utilisées à des fins commerciales

## Annexe 2 : Procédure en cas de demande d'anonymisation

Si un Utilisateur ou Bénéficiaire demande à l'Abonné d'anonymiser ses données,

- le responsable de traitement demande à la personne habilitée à intervenir en suppression et modification des fiches annuaire de faire valoir ce droit. Un droit particulier peut être donné, à la discrétion de l'Abonné, à cette personne, dans le back office de Téo.
- le TéoMaster Annuaire peut alors modifier le nom de la fiche annuaire. Le dossier, les séances et toute la prestation suivie par le Bénéficiaire sont alors anonymisés.

## Annexe 3 : Procédure en cas de demande de suppression

Si un Utilisateur ou Bénéficiaire demande à l'Abonné de supprimer ses données à caractère personnel, le responsable de traitement :

- demande à la personne habilitée (TéOmaster) de supprimer les séances du bénéficiaire, puis de supprimer son dossier et enfin de supprimer sa fiche annuaire.



[www.téo.fr](http://www.téo.fr)